

2018/2019

C.A.P.



DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DU RHÔNE, PÔLE ASH

ARS AUVERGNE-RHONE ALPES, DELEGATION DEPARTEMENTALE RHÔNE
METROPOLE DE LYON, PÔLE HANDICAP

LES PARTENAIRES

ARS

Agence Régionale de Santé Auvergne – Rhône Alpes,
Délégation départementale Rhône / métropole de Lyon,
Service Personnes handicapées

DSDEN

Direction des Services Départementaux de l'Education
Nationale, Rhône – Pôle ASH

DPE

Direction de la Protection de l'Enfance Métropole et
Nouveau Rhône

OVE

SESSAD Aline Renard
ITEP Jean Fayard

OLPPR

SESSAD de La Duchère
SESSAD de Gerland

La Sauvegarde

SITEPP de Saint-Priest

ALGED

SESSAD de Fourvière

Ecoles maternelles et élémentaires des circonscriptions

IEN de Lyon 1^{er} / Lyon 5^{ème}
IEN de Lyon 8^{ème} / Lyon 2^{ème}
IEN d'Ecully - Lyon Duchère
IEN de Rillieux-la-Pape
IEN de Saint-Priest
IEN de Villefranche

Collèges

Collège Henri Longchambon - Lyon 8^{ème}
Collège Victor Schoelcher – Lyon 9^{ème} - La Duchère
Collège Maria Casarès - Rillieux la Pape
Collège Paul-Emile Victor – Rillieux la Pape
Collège Colette - Saint Priest
Collège Jean Moulin - Villefranche

CELLULE

D'ACCOMPAGNEMENT

PLURI-DISCIPLINAIRE

DEFINITION

Née de la coopération de plusieurs professionnels (médico-sociaux et de l'Education nationale), elle évolue dans un milieu spécifique (un territoire, une école, un collège) et agit selon des modalités qui lui sont propres.

Pour : - des élèves
- des familles
- des équipes d'enseignants

Constituée de professionnels scolaires et médico-sociaux *a minima*, parfois accompagnés de professionnels d'autres champs.

Toutes ces cellules ont un objectif commun : apaiser la scolarité des élèves au comportement difficile.

PUBLIC

Elève scolarisé sur un lieu où une cellule CAP existe,

Dont le comportement perturbe son parcours scolaire,

Pour lequel les dispositifs internes n'ont pas permis d'apaiser la scolarisation ou d'éviter une rupture de parcours,

Notifié par la CDA-PH ou non, avec diagnostic médical de troubles du comportement ou non.

HISTORIQUE

2013

Le pôle d'animation territoriale Rhône secteur Handicap de l'ARS-RA et l'Inspection Académique du Rhône font un constat commun :

- fortes tensions eu égard à l'inclusion scolaire des élèves au comportement difficile et pour beaucoup en attente d'admission en ESMS

- les modalités de collaboration institutionnelle existantes ne suffisent pas à les apaiser.

>> Accord sur le lancement d'une expérimentation commune, s'appuyant sur des moyens dédiés dans 4 SESSAD et sur un nouveau poste de Chargée de mission « élèves au comportement difficile » (aujourd'hui « réponse accompagnée pour tous les élèves ») à la DSDEN du Rhône.

2013 / 2014

Cadrage du partenariat au niveau départemental, définition des territoires porteurs de l'expérimentation, création des cellules dans chaque territoire et dans chaque lieu de scolarisation, test de quelques actions. Un ITEP rejoint l'expérimentation.

>> 5 terrains d'expérimentation (La Duchère, Fourvière, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Villefranche)

Voir Annexe 1 : Les Territoires CAP

2014 / 2015

Actions d'accompagnement et poursuite du travail de cadrage de l'expérimentation, première évaluation

>> Poursuite de l'expérimentation, ouverture d'un nouveau dispositif partenarial (NINA) pour un public plus spécifique

2015 / 2016

Entrée du partenaire social (Direction de la Protection de l'Enfance Métropole et Nouveau Rhône) dans le comité de pilotage départemental, ouverture d'un nouveau territoire, institutionnalisation de l'expérimentation dans les secteurs historiques, travail autour de la communication sur le dispositif.

>> Ouverture à Lyon 8ème, communication autour de l'expérimentation

2017/2018

Le conventionnement

**Un référentiel
d'objectifs commun**

**Un pilotage à trois
niveaux**

Dans le champ médico-social, labellisation des dispositifs dans le cadre des PCPE (Pôles de Compétences professionnelles externalisées).

>> Pérennisation des cellules existantes, cadre posé pour un déploiement de nouvelles cellules sur d'autres territoires.

CADRE DE FONCTIONNEMENT

Convention-cadre entre l'Inspection Académique du Rhône et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes en cours de finalisation.

Conventions structure scolaire / ESMS dans chaque cellule.

L'accord de la famille est requis pour toute intervention directe auprès d'enfants / de jeunes.

Toute action répond à l'un de ces objectifs :

- Coopérer
- Re-médier (apporter une nouvelle médiation)
- Prévenir

Le fonctionnement du dispositif s'articule à 3 niveaux :

- Opérationnel (dans chaque lieu de scolarisation)
- Territorial (dans chaque secteur)
- Départemental

Voir Annexe 2 : Les 3 niveaux de pilotage CAP

Primauté de l'enjeu scolaire

Territorialité et autonomie des territoires

Durée limitée et bilan partagé

Evaluation annuelle

PRINCIPES DIRECTEURS

Toutes les actions CAP visent à fluidifier le parcours scolaire d'enfants ou de jeunes au comportement difficile.

CAP permet à des ESMS d'intervenir auprès d'élèves ou autour de leur scolarisation sans qu'ils soient nécessairement notifiés par la CDA-PH.

A chaque niveau de pilotage, les principes, le cadre et le contenu des actions sont décidés conjointement par des représentants de l'Education nationale et du médico-social.

Dans chaque secteur, les responsables des 1^{er} et 2nd degrés et de l'ASH (Education Nationale) et les responsables de l'ESMS définissent en amont les écoles et collèges engagés dans le partenariat.

Chaque secteur décide de ses propres types d'actions CAP et de ses modalités de construction du partenariat, dans les limites données par l'instance départementale.

L'implantation d'une cellule CAP débute par une enquête de terrain visant à identifier les besoins, les ressources et les attentes des écoles / collèges et du secteur en général (dotation en structures médicales, médico-sociales, associatives, municipales, ...).

La cellule CAP définit la durée de toute action.

Au terme d'une période d'accompagnement, la cellule établit un bilan, partagé si possible avec la famille.

Ce bilan peut établir la reconduction d'une action sur une nouvelle période.

Le dispositif CAP fait l'objet d'une évaluation en fin de chaque année scolaire, au niveau départemental.

Cette évaluation repose sur des enquêtes et des rapports établis dans chaque secteur CAP par les cellules.

6 établissements et services médico-sociaux

6 circonscriptions et 7 collèges

Moyens mobilisés

CAP EN CHIFFRES

6 secteurs d'implantation, portés par 5 SESSAD et 1 ITEP :

- Fourvière (SESSAD de Fourvière)
- La Duchère (SESSAD de La Duchère)
- Rillieux-la-Pape (SESSAD Aline Renard)
- Saint-Priest (SITEPP de Saint-Priest)
- Villefranche-sur-Saône (ITEP Jean Fayard)
- Lyon 8^{ème} (SESSAD de Gerland)

20 écoles et 6 collèges.

Un Inspecteur de l'Education Nationale et une chargée de mission au pôle ASH assurent le pilotage du dispositif pour la DSDEN du Rhône.

Le service Personnes handicapées de la Délégation Départementale Rhône / Métropole de Lyon assure ce pilotage pour l'ARS Auvergne - Rhône Alpes et mobilise des moyens médico-sociaux spécifiques (37 équivalents places d'accompagnement sont affectés au dispositif CAP).